



**HAL**  
open science

# Les ajustements de l'administration publique locale face à l'hétérogénéité des temps : étude de l'attribution du droit des sols

Solal Lambert-Aouizerat

## ► To cite this version:

Solal Lambert-Aouizerat. Les ajustements de l'administration publique locale face à l'hétérogénéité des temps : étude de l'attribution du droit des sols. Colloque UrbaTime - Penser et agir avec le temps en urbanisme : quelles évolutions ?, Université de Reims Champagne-Ardenne, Apr 2024, Reims, France. hal-04548202

**HAL Id: hal-04548202**

**<https://hal.science/hal-04548202>**

Submitted on 16 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

*Les ajustements de l'administration publique locale face à l'hétérogénéité des temps : étude de l'attribution du droit des sols*

**Auteur :** Solal LAMBERT-AOUIZERAT, doctorant en urbanisme et aménagement, *laboratoire Ambiances, Architectures, Urbanités*, équipe CRENAU.

ENSA Nantes, 6 quai François Mitterrand, 44200 Nantes ; [solal.lambert-aouizerat@crenau.archi.fr](mailto:solal.lambert-aouizerat@crenau.archi.fr)

**Mots-clés :** action publique locale ; urbanisme ; droit des sols ; ethnographie ; instruction

**Axe concerné :** Axe 1 « composer avec le temps »

« Le dépôt d'un permis de construire ne constitue pas le préalable à une démarche d'autorisation d'urbanisme, il doit en réalité en être l'aboutissement »<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'Emmanuel Grégoire, premier adjoint à l'urbanisme à la mairie de Paris, présenta le 15 février 2022 la nouvelle politique de gestion des relations pétitionnaire-collectivité quant à la délivrance de permis de construire sur des projets de plus de 500m<sup>2</sup> de surface de plancher. Cette affirmation est révélatrice de la consécration d'une utilisation de l'étape, dite « d'avant-projet », préalable au droit de délivrance des autorisations d'urbanisme. Instrument de l'action publique locale venant appliquer les règles inscrites dans les plans locaux d'urbanisme, la procédure encadrant la demande d'autorisations est cristallisée dans le droit depuis la réforme législative de 2007. Toutefois, la gestion temporelle de ces procédures est de plus en plus contrainte par la multiplicité des normes encadrant la délivrance des autorisations, conduisant à une gestion stratégique du temps par les agents administratifs (Barral et Guillet, 2022). Ce rapport au temps se traduit dans l'utilisation détournée de procédures dans le cadre de l'instruction, mais aussi dans une attention au temps long et à la conservation historique des dossiers traités à l'échelle d'une parcelle.

A partir de notre enquête conduite dans le cadre d'une recherche doctorale, nous souhaitons étudier les ajustements de l'administration locale face à la gestion temporelle de ces instruments juridiques de l'action publique. Constatant une distinction entre le « pays légal » et le « pays réel » (Demazière et Desjardins, 2016) dans la mise en application de l'attribution du droit des sols par les collectivités locales, nous souhaitons démontrer la mise en place de stratégies hétérogènes (Commaille, Simoulin et Thoemmes, 2014) de composition avec le temps, soit de manière formelle (cf. Ville de Paris, *supra*), soit en amont du droit (Roy, 2018), ou encore par un jeu détourné avec la règle. Ainsi, nous pourrions participer à l'illustration de l'évolution d'un urbanisme de gestion (Lorrain, 2018) et d'une recomposition des instruments de l'action publique urbaine.

La présentation de ces résultats est le fruit d'une enquête ethnographique d'un an dans les services d'instruction du droit des sols de deux métropoles administratives françaises. Nous avons pu y observer de manière non-participante l'instruction au travail, accordant une attention égale aux travailleurs et à leurs instruments techniques (ordinateurs, papiers, cartes, etc). Nous avons également réalisé une série d'entretiens semi-directifs et d'analyse d'autorisations d'urbanisme.

### **Bibliographie indicative**

BARRAL S., GUILLET F., 2022, « Temps de la nature, temps de la procédure. Conflit de temporalités dans le droit de l'environnement », *Droit et société*, N° 111, 2, p. 305-318.

---

<sup>1</sup> Moutarde Nathalie, « La Ville de Paris dévoile sa méthode de pré-instruction des permis de construire », 16 février 2022, *Le Moniteur*, [en ligne] <https://www.lemoniteur.fr/article/la-ville-de-paris-devoile-sa-methode-de-pre-instruction-des-permis-de-construire.2191367>.

COMMAILLE J., SIMOULIN V., THOEMMES J., 2014, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 19.

DEMAZIERE C., DESJARDINS X., 2016, « La planification territoriale stratégique : une illusion nécessaire ? », *RIURBA*, 2.

LORRAIN D., 2018, *L'urbanisme 1.0 : enquête sur une commune du Grand Paris*, Paris, Raisons d'agir, 223 p.

ROY E., 2018, « Urbanisme sur mesure, urbanisme en mesure », dans *Les nouvelles fabriques de la ville: objets, référentiels et méthodes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Espace et territoires), p. 165-176.